

RÈGLEMENT CHALLENGE « Bertrand CRETE » ET

COUPE DÉPARTEMENTALE DES VÉTÉRANS « Michel BETHE »

SAISON 2019/2020

1/ PARTICIPATION

Seules les équipes engagées officiellement en championnat vétérans du District de Football du Morbihan peuvent y participer. Les joueurs devront avoir 35 ans au 1^{er} janvier de l'année civile (Etre titulaire d'une licence « Vétérans »).

2/ DUREE DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront en 2 mi-temps de 45 minutes

La compétition se déroulera en 3 tours préliminaires sous forme de championnat.

Concernant cette première phase, en cas d'égalité les équipes seront départagées au goal average **général**.

Pour la compétition propre (à partir des 32èmes de Finale), il n'y a pas de prolongation en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, mais des tirs au but. (5 tirs au but).

3/ LIEU ET HEURE DES RENCONTRES

La rencontre se déroulera sur le terrain du club premier nommé qui devra aviser son adversaire du terrain où se disputera cette dernière.

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné (épreuve éliminatoire ou compétition propre) la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse. (Règlement LBF).

En cas d'arrêté **des deux municipalités**, du District /et /ou Ligue, la rencontre se jouera **le Week-end suivant**.

La rencontre devra débuter à 9 H 45 au plus tard.

Les Finales auront lieu soit chez un finaliste de la Coupe M. BETHE, soit chez un finaliste du Challenge B.CRETE (Inversion chaque année).

4/ NOMBRE DE JOUEURS

L'équipe se composera de 16 joueurs au plus.

Tous les joueurs licenciés seront inscrits sur la feuille de match avant la rencontre.

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match peuvent prendre part à la rencontre.

5/ QUALIFICATION DES JOUEURS

Les joueurs doivent être impérativement licenciés et appartenir à la catégorie **VÉTÉRANS** (35 ans au 1^{er} janvier de l'année civile).

Ouverture aux joueurs ayant pratiqués en D3-D4, maximum 5 matches dans la saison en cours.

Aucun joueur ayant participé à une ou plusieurs rencontres de division supérieure à la D3 n'est autorisé à prendre part à la rencontre.

Aucun joueur non-vétéran ne pourra participer à la rencontre.

En cas d'absence de licence, tout joueur devra produire une pièce d'identité OFFICIELLE et un certificat médical (à défaut il ne pourra participer à la rencontre)

6/ ARBITRAGE

Chaque équipe doit présenter un arbitre qui sera désigné par tirage au sort. (Un arbitre officiel, sur production de sa licence, sera prioritaire pour diriger la rencontre), celui ci sanctionnera ou pas selon son appréciation le tacle volontaire ou simplement en fait de jeu. Chaque équipe fournira un arbitre-assistant.

Carton blanc à l'appréciation de l'arbitre.

Les arbitres des ¼ de finales, ½ finales et finales seront désignés par le District de Football du Morbihan.

Les frais d'arbitrage des ¼ de finales et ½ finales seront à la charge des 2 clubs (50/50). Les frais d'arbitrage de la finale seront en totalité à la charge du club organisateur.

7/ FEUILLE DE MATCH

Elle devra être impérativement adressée **dès le lendemain (cachet de la poste faisant foi)** de la rencontre au siège du District de Football du Morbihan - 45 rue de Verdun - 56100 LORIENT par le club recevant.

Toute feuille de match arrivant au delà du délai se verra infligée une amende de **25€**.

Toute feuille de match ne comportant pas l'intégralité des renseignements (équipes, arbitres, signatures) se verra infligée d'une amende de 20 Euros aux 2 clubs où à l'équipe fautive si les renseignements manquants la concerne (Pas d'équipe type).

8/ FORFAIT

Tout club déclarant forfait à un match de Coupe/Challenge sera pénalisé d'une amende de **25 Euros** et sera exclue de la suite de la compétition pour la saison en cours.

Aucune feuille de complaisance ne sera acceptée ni arrangement entre équipes.

Forfait d'un club en championnat ou coupe, OBLIGATION pour le club adverse d'adresser un message de la boîte officielle du club à Competitions@foot56.fff.fr dans les 48 heures.

5 forfaits entraînent le forfait général de toute compétition pour la suite de la saison.

9/ FINALE

Pour la finale, la confirmation des réserves déposées sur la feuille de match en réclamation écrite, la réclamation d'après match même s'il n'a pas été formulé de réserve préalable sur la feuille de match ainsi que la notion d'appel en seconde instance sont abrogées.

La possibilité de réserves, d'avant match, en cours de partie pour le joueur non inscrit sur la feuille de match ou de réserves techniques est bien évidemment maintenue.

Les membres du comité directeur et/ou des commissions présents lors de cette finale jugeront en première et dernière instance.

En cas de non respect de l'article 5 dudit règlement, l'équipe fautive se verra retirer son titre et interdite de compétition Coupe et Challenge la saison suivante.

10/ DIVERS

En cas de réserves formulées avant le match, celles-ci devront être confirmées le lundi qui suit la compétition.

En cas de tricherie sur l'identité du joueur en coupe et challenge, la commission sanctionnera les équipes concernées (élimination directe de la coupe ou challenge ainsi qu'une amende financière de 100 euros)

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission FOOTBALL VETERANS du District du Morbihan.